

Image not found or type unknown



entreprise en liquidation judiciaire

Par **souteirat**, le **03/03/2009** à **18:28**

lors d'une premiere audience,mercredi 25/02/09,notre employeur nous a annoncé que le tribunal de commerce avait l'intention de mettre l'entreprise en liquidation judiciaire.Il nous a ensuite obligé a prendre des congés en attendant la seconde audience qui ce tiendra ce mercredi 04/03/09.De plus il nous a dit qu'il ne pourrait nous payer que la moitié des salaires(encore une fois)et que le reste nous serait réglé par les ags.Dans ce cas precis avait-il le droit de nous mettre en congés et suis-je obligé de retourné a mon travail?